



COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL

1^{ER} EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 21 JUIN 2017

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal no 01/2017

1. Comptes de la bourse communale de Donneloye arrêtés pour l'année 2016 :

Revenus :	3'233'860.24
Charges :	3'096'265.42
Excédent des revenus	137'594.82

2. De donner décharge à la Commission des finances et gestion, à la boursière et à la Municipalité

3. D'adopter la gestion de la commune et d'en donner décharge à la Municipalité

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Murielle Jaquier